

SAINT-HONORE SIGNATURES PLUS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A. STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE SIGNATURES PLUS
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: K.P.M.G. SA
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- **Objectif de gestion :**
Saint-Honoré Signatures Plus vise à offrir une performance supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro High Yield Constrained Excluding Sub. Financials sur une période d'investissement supérieure à 2 ans. Pour atteindre cet objectif, il sera recherché sur le portefeuille obligataire un complément de rémunération par une gestion active du risque de taux et du risque de crédit.
- **Indicateur de référence :**
L'indice de référence est le Merrill Lynch Euro High Yield Constrained Excluding Sub. Financials (code Bloomberg : HEAF). Il est constitué de dette obligataire de signature inférieure à Baa3 par Moody's et BBB- par Standard & Poor's, à l'exception des titres subordonnés appartenant au secteur bancaire. Le calcul de la performance de l'indicateur inclut les coupons.
- **Stratégie d'investissement :**
La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de crédit euro High Yield (catégorie spéculative).
Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera une approche sectorielle (Top down) et une analyse crédit (Bottom up) destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs.
L'approche Top Down repose sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.
Cette analyse permet notamment de définir le degré d'exposition aux différents secteurs économiques et la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie High Yield.
Aucune contrainte de répartition sectorielle ou géographique ne sera imposée.
Le processus Bottom up vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres grâce à une analyse fondamentale de chaque société. Cette démarche aboutit au choix des expositions et des véhicules d'investissement à privilégier (titres vifs, CDS, Itraxx...).
- Le gérant pourra adopter des stratégies visant à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs à travers l'utilisation d'instruments de type CDS, iTraxx ou CDX.

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

Actifs en portefeuille

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée et 35% en dette publique d'un Etat de l'OCDE, de la communauté européenne ou de l'espace économique européen.

Le fonds sera principalement investi dans des titres présentant une notation long terme (Notation Standard and Poor's ou équivalent) inférieure à BBB-.

Il sera investi dans des titres de créances de toute nature et notamment des obligations à taux fixe, variable ou révisable.

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (*futures*, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...), dont des dérivés de crédit (de type credit default swap ou total return swap), ainsi qu'à des titres intégrant des instruments dérivés ; tels que les obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des risques de taux, de crédit ou de change, des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques.

Le fonds pourra être exposé au marché actions au travers d'achats éventuels d'obligations convertibles, dans la limite de 10%.

Le fonds pourra détenir, à titre accessoire, jusqu'à 20% de titres émis en devises étrangères, le risque de change étant couvert.

Pour davantage de détails sur les actifs utilisés par l'OPCVM, veuillez vous reporter à la note détaillée de l'OPCVM

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les principaux risques liés à ce fonds sont :

- Risque de crédit

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

Le fonds est essentiellement investi dans de la dette obligataire de signature inférieure à Baa3 par Moody's et BBB- par Standard & Poor's, à l'exception de titres subordonnées appartenant au secteur bancaire.

Le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de taux

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 8.

Le risque de taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié à l'engagement sur des contrats financiers

Le FCP peut avoir recours à des contrats financiers dans la limite d'une fois son actif. Le FCP pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice, instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

- Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du recours par le FCP à des contrats financiers qui sont négociés de gré à gré, et/ou à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

Le risque de contrepartie est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Les risques accessoires sont :

- le risque lié aux produits hybrides (convertibles)

- le risque de change

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C, D et E : Tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par le commercialisateur.

Parts I : Personnes morales

Ce fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de crédit de catégorie spéculative émis en euro. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce F.C.P. dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce F.C.P. au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres.

En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce F.C.P.

Durée de placement minimum recommandée : 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts C, D et E	Parts I
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3% maximum	Néant
Commission de souscription acquise au F.C.P.		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.		Néant	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème		
		Parts C et D	Parts I	Parts E
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	1,20% TTC* maximum	0,60% TTC* maximum	1,45% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du F.C.P.	Néant	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 100% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en part ou en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C, I et E : Capitalisation.
Parts D : Distribution

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Tous les jours à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
Parts C	FR0010172783	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts D	FR0010789347	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010789354	Capitalisation	Euro	500 000 €	Personnes morales
Parts E	FR0010789362	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 22 février 2005. Il a été créé le 11 mai 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.
Département commercial d'EdRIM SOLUTIONS
Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04 e-mail : edrim_information@lcfr.fr
Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67 site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 29 Mai 2010

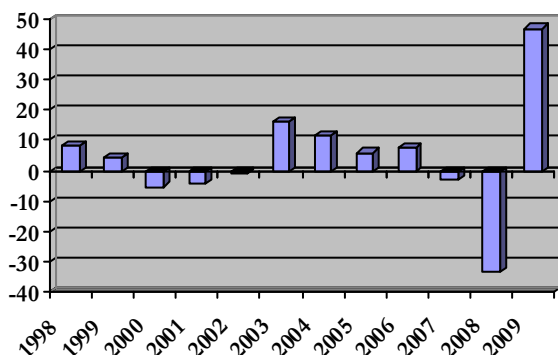
Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2009 – PARTS C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M	46,74%	- 1,53%	1,68%
M Lynch Euro High Yield 3% Constrained*	76,91%	4,81%	6,01%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE SIGNATURES PLUS transformée en FCP le 11 mai 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

** L'indicateur de référence est le M. Lynch Euro High Yield 3% Constrained depuis le 3 janvier 1998.*

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008 PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,18%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	0,01%	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		0,01%
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,19%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :
Sans objet au regard de la classification du F.C.P.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Titres de créances	0 %
Pensions livrées	100 %
Obligations	0 %